

Pro-Am « fonds de dotation Arnaud Massy Biarritz »

14 novembre au soir & 15 novembre 2025

REGLEMENT

Compétition ouverte aux joueuses et joueurs détenteurs d'une licence active et d'un certificat médical valide le jour de l'épreuve.

Formule de jeu : Pro Am sur 18 trous au format Tour Scramble, composée par 1 Pro et 3 amateurs.

Autres prestations :

- 14 novembre au soir : Tee Gift, dégustation de champagne, cocktail dinatoire
- 15 novembre : café d'accueil, collation sur le parcours, déjeuner assis

Dotation Pro : Prime de départ à 300€, prime aux birdies : 300€ 1^{er}, 200€ 2^{ème}, 100€ 3^{ème}.

Dotation Amateurs : 3 prix bruts et 3 prix nets (addition des 2 meilleurs scores brut et net sur chaque trou. Les 3/4 du handicap de jeu sont plafonnés à 24 points rendus) + tirages au sort.

Boules de départ :

- rouges pour les pros séniors femmes et amateurs femmes
- bleues pour les pros femmes et amateurs séniors hommes de + de 65 ans,
- jaunes pour les pros séniors hommes et amateurs hommes,
- blanches pour les pros hommes.

FRAIS D'INSCRIPTIONS ET MODES DE REGLEMENT

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés de votre règlement. Deux modes possibles :

- Par virement au « fonds de dotation Arnaud Massy Biarritz »
 - IBAN : FR76 1795 9000 3133 4340 2640 170. Indiquer en référence du virement le nom du ou des joueurs.
 - Par mail, vous pouvez envoyer les informations demandées dans le bulletin à xavier.dutrieu@gmail.com,
- Par chèque à l'attention du « fonds de dotation Arnaud Massy Biarritz », accompagné du bulletin d'inscription complété : Arnaud Massy Biarritz, 2 Avenue Edith Cavell 64200 Biarritz.

Non membre du golf de Biarritz le Phare : 285€

Membre du golf de Biarritz le Phare : 235€

BULLETIN D'INSCRIPTION

PROFESSIONNEL(LE)

Nom :
Prénom :
Mobile :
N°de Licence :
Index :
E-mail :

AMATEUR 1

Nom :
Prénom :
Mobile :
N°de Licence :
Index :
E-mail :

AMATEUR 2

Nom :
Prénom :
Mobile :
N°de Licence :
Index :
E-mail :

AMATEUR 3

Nom :
Prénom :
Mobile :
N°de Licence :
Index :
E-mail :

DONS AU FONDS DE DOTATION ARNAUD MASSY BIARRITZ

Pour mener à bien ses missions, le fonds de dotation fonctionne principalement grâce aux dons, de la part de sociétés comme de particuliers. Dans le cadre légal de son statut, ces dons font l'objet d'une attestation (CERFA) permettant une réduction d'impôt à hauteur de :

- 60% du montant du don sur l'impôt de la société,
- 66% du montant du don sur l'impôt sur le revenu du particulier.

L'attestation est faite à réception du don.